

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

----- ○ -----

**MISSION PERMANENTE AUPRES DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE**

----- ○ -----

AMBASSADE DU SENEGAL EN SUISSE



DECLARATION DU SENEGAL

=*~*~*~*~*~*~*~*~*~*

**A L'OCCASION DE LA CINQUIEME
CONFERENCE DES ETATS PARTIES AU
TRAITE SUR LE COMMERCE DES
ARMES**

~~*~*

Genève, 26-30 Août 2019

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation

Mesdames et Messieurs,

Le Sénégal s'aligne sur la déclaration prononcée par la Namibie au nom du Groupe africain.

Je vous adresse, **Monsieur le Président**, mes vives félicitations pour votre élection et vous assure du plein soutien de ma délégation à ces travaux.

J'associe le Secrétariat du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) à ces félicitations.

Monsieur le Président,

Après cinq années de mise en œuvre, le Traité sur le Commerce des Armes est arrivé à un moment clé de son évolution.

Les multiples défis qui ont présidé aux négociations de cet instrument juridique sont encore aujourd'hui d'actualité.

La problématique du commerce des armes classiques à l'échelle internationale demeure complexe et sensible en raison de la multiplicité des acteurs impliqués, à savoir : les industries d'armement, les Etats exportateurs, les Etats importateurs, les services administratifs, les courtiers et autres facilitateurs.

Par ailleurs, la persistance des crises et conflits dans différentes régions du monde font obstacle à toutes les initiatives de régulation du commerce des armes.

Le Sahel est hélas encore confronté à des menaces multiformes, dont la prolifération et le trafic illicite des armes conventionnelles, ainsi que la criminalité transfrontalière accentuée par la présence de groupes terroristes dans cette région.

Cet état de fait, aggravé par la porosité des frontières dans de nombreux pays, accroît les risques de détournement des armes et constitue une atteinte à la sécurité des Etats.

Tous ces défis nous rappellent de la pertinence du **TCA**, premier instrument juridique international régissant le commerce des armes classiques.

Aussi, est-il nécessaire de préserver cet acquis et de poursuivre les efforts déployés en faveur de son universalisation.

A cet égard, mon pays invite fortement les Etats non encore Parties à envisager de prendre part aux efforts internationaux en faveur de l'universalisation et de sa mise en œuvre effective.

Monsieur le Président,

Dans son engagement en faveur du TCA, le Sénégal a pleinement contribué au processus de négociation qui a mené à son adoption. Il a procédé dès le 03 juin 2013, à New York, à sa signature, et à sa ratification le 25 septembre 2014.

Dans le cadre de ses obligations en vertu de ce traité, mon pays a soumis son rapport initial et est à jour de ses rapports nationaux annuels.

Avec l'appui de ses partenaires, le Sénégal a connu de grandes avancées dans la transposition du traité dans l'ordre juridique interne.

Ce dispositif juridique de mise en œuvre sera constitué d'une loi sur le TCA, ainsi que d'un décret d'application et d'une liste nationale de contrôle.

D'un point de vue opérationnel, diverses initiatives ont été lancées dans le sens de la vulgarisation du TCA et de la mise à niveau des structures et personnes chargés de son application.

C'est ainsi que le Sénégal a organisé, en collaboration avec l'Union européenne, un ensemble d'ateliers dans le cadre de la 2^{ème} phase du projet *Arms Trade Treaty Outreach Project, (ATT OP II)*.

Avec l'appui du Fonds d'affectation volontaire du TCA, mon pays a accueilli, en partenariat avec le Centre de Politique de Sécurité de Genève (GCSP), un Cours régional sur le développement des capacités pour une mise en œuvre du TCA dont la dernière édition s'est déroulée du 10 au 14 décembre 2018 à Dakar.

Les avancées notées dans le domaine de l'application du TCA, rejoignent les efforts consentis par mon pays au niveau régional, par la ratification de la Convention de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC), adoptée en 2006.

Monsieur le Président,

Le TCA, s'il est correctement appliqué, contribuera assurément à la paix et à la sécurité internationale.

Ainsi, il est de la responsabilité de chaque Etat, dans le cadre de la coopération internationale, de veiller à ce que le commerce des armes classiques se fasse dans les normes indiquées pour éviter tout trafic illicite de nature à alimenter des conflits ou à installer une instabilité dans nos Etats.

Pour conclure, je voudrais vous réitérer l'engagement du Sénégal en faveur du TCA, à travers ces présentes assises mais aussi à travers les actions que mon pays aura à prendre dans le futur, en tant qu'acteur et partenaire responsable au sein de la Communauté internationale.

Je vous remercie de votre aimable attention.